



Qui est responsable dans ce cas ?? qui paye??

Par **kikataz**, le **03/06/2011** à **09:29**

Bonjour,

je suis maman de trois enfants et mon petit dernier de 2 ans a fait une betise nous etions chez une personne et il as tourner le bouton du four .

a l'interieur du four il y a avait une friteuse et un cuiseur vapeur electrique.

dans c'est cas la qui est responsable car il est soit disant interdit de stoquer dans un four electrique du materiel ?? c'est 50/50 ?? ou c'est pour ma pomme car mon assurance ne veux rien savoir.

je sui tres embeter car la personne me cherche des ennuits et que puis je faire merci par avnce

Par **corimaa**, le **03/06/2011** à **12:35**

Bonjour, il n'y a aucune loi qui interdit de ranger des objets dans son four. La personne range ses affaires comme elle le souhaite. Par contre, vous devez surveiller votre enfant surtout s'il va tout seul dans une cuisine qu'il ne connait pas, il est tout petit. Je crains que vous soyez totalement responsable des "betises" de votre enfant.

Essayez de voir pour vous arranger sur le montant du remboursement avec la personne.

Vous n'allez pas lui payer les objets au prix du neuf s'ils ne l'etaient plus.

A-t-elle tenté de son coté avec son assurance, on ne sait jamais